

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Pour cette nouvelle rentrée, l'école comporte 5 classes avec 113 élèves scolarisés du CE1 jusqu'au CM2.

Les enseignantes

Classe de CE1 : Ophélie SERVOIR (24 élèves)
Classe de CE1/CE2 : Agnès LADANT, directrice / Anaïs DUCHATEAU (remplacée Hélène SELVE durant son congé maternité) (14 + 6 = 20 élèves)
Classe de CE2 : Géraldine CHARRIER (23 élèves)
Classe de CM1 : Véronique SILVA-FELTRINI (24 élèves)
Classe de CM2 : Alexandre RIEUTORT (22 élèves)

L'équipe enseignante est complétée par Romain Fournier (intervenant municipal EPS).

Mme Ladant, directrice, est déchargée de sa classe le jeudi.

Les horaires de l'école

La semaine scolaire pour l'élève comporte 24 h d'enseignement obligatoire réparties ainsi :

LUNDI – MARDI – JEUDI- VENDREDI : 8h30-12h / 14h00 – 16h30

Un accueil est proposé à partir de 8h20 le matin et 13h50 l'après-midi.

Pour que vos enfants soient confiés au centre de loisirs à 16h30, il faut impérativement les avoir inscrits au préalable.

Aide individualisée

Au-delà des horaires obligatoires indiqués ci-dessus, votre enfant, sur proposition de l'enseignant, peut bénéficier d'une aide individualisée proposée par les professeurs de l'école. Les détails concernant cette aide vous seront donnés prochainement.

Les absences

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.

En cas d'absence de votre enfant, merci de bien vouloir impérativement prévenir le matin même (de préférence par mail : ecole.sayat.63@ac-clermont.fr ou à défaut par un message sur le répondeur téléphonique).

Rappel : Les absences pour départ en vacances pendant le temps scolaire ou week-end prolongés perturbent inévitablement le fonctionnement de la classe ainsi que le suivi de votre enfant. Elles sont à proscrire et ne constituent pas un motif valable d'absence.

La santé

Les élèves ne doivent en aucun cas amener des médicaments à l'école même avec une ordonnance.

Pour les enfants atteints d'une maladie chronique, il convient de mettre en place un « projet d'accueil individualisé » (PAI) signé conjointement par les parents, les enseignantes et le médecin scolaire.

N'hésitez pas à demander de plus amples précisions à la directrice.

La pause méridienne

Elle a lieu de 12h00 à 13h50; les enfants sont sous la surveillance du personnel du centre de loisirs.

Les élèves de CE1 mangent à 12h. Le repas commence vers 13h pour les élèves de CE2 jusqu'au CM2.

La garderie

Elle fonctionne à partir de 7h30 avant la classe et jusqu'à 18h30 après la classe. Les enfants sont sous la surveillance du personnel du centre de loisirs.

L'assurance des enfants

Vous pouvez choisir d'assurer votre enfant auprès de la MAE ou auprès de votre assureur habituel. Dans tous les cas, faites parvenir à l'école une attestation le plus rapidement possible.

Attention : l'attestation doit comporter les mentions « individuelle accidents ET responsabilité civile » afin que votre enfant soit assuré totalement. Les enfants qui ne fournissent pas d'attestation ne peuvent participer aux sorties scolaires. Si vous avez déjà fourni une attestation au Centre de loisirs, il faut tout de même en fournir une à l'école.

L'éducation physique et sportive

Les élèves bénéficient d'une séance d'EPS par semaine animée par Romain Fournier (intervenant municipal). Les élèves de CE1-CE2 bénéficieront de séances de natation à la piscine de Riom en novembre-décembre-janvier. Des précisions vous seront données lors des réunions de rentrée.

Le marquage des vêtements

Les enfants (notamment des plus petites classes), ont encore souvent tendance à égarer leurs affaires. Afin d'éviter toute perte ou échange de vêtements, n'hésitez pas à les marquer au nom de votre enfant et sachez que **les effets perdus sont régulièrement mis dans une panière au fond du couloir de l'école.**

Les objets de valeur

Les objets de valeur (consoles de jeux, lecteur MP, montres connectées...) et les téléphones portables sont interdits dans l'enceinte de l'école. Les enseignantes déclinent toute responsabilité dans le cas de perte ou de vol de ces objets apportés à l'école malgré l'interdiction. Tout objet de valeur amené à l'école sera confisqué.

Jeux de cartes – Jeux de ballons

Les jeux d'échanges de cartes sont interdits. Si malgré l'interdiction les enseignantes en trouvent, les cartes seront confisquées. Il est également interdit d'amener des ballons ou balles à l'école, ils seront fournis aux enfants par les enseignantes.

Foulards – Echarpes

Afin d'éviter des jeux dangereux pour les enfants, les foulards et les écharpes sont interdits.

Goûters-Bonbons

Une petite collation est tolérée pendant les récréations pour les enfants du CE2 au CM2 qui en ressentent le besoin (repas à 13h seulement). Les enfants scolarisés en CE1 n'ont pas de goûter (repas à 12h). Les bonbons, eux, sont interdits.

Les rencontres avec l'équipe pédagogique

Chaque enseignante organise au mois de septembre une rencontre avec les parents d'élèves de sa classe. Vous pourrez ensuite les rencontrer selon les besoins lors de rendez-vous individuels.

Coopérative scolaire

Afin de financer les projets pédagogiques des classes, outre une subvention municipale, l'école dispose d'une coopérative scolaire. Une participation à hauteur de 10 € par enfant vous sera demandée prochainement..

Entrées et sorties

Les classes entrent dans l'établissement avec un léger décalage d'horaire **mais veillez à bien respecter les horaires d'entrée à l'école (8h30 le matin / 14h l'après-midi).**

Il est rappelé qu'il est interdit de s'arrêter devant le portail afin que votre enfant descende de votre véhicule (sinon les autres voitures se retrouvent inévitablement bloquées).

En cas de retard exceptionnel, **les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'aux portes de l'école** afin qu'il ne se retrouve pas fermé dehors.

Les rendez-vous médicaux sur le temps scolaire perturbent le fonctionnement de la classe, ils sont à éviter. En cas de rendez-vous médical impératif sur le temps scolaire, les enseignantes demandent aux familles de faire le nécessaire pour amener ou récupérer leur enfant sur des horaires de récréation ou d'entrées et de sorties de classe. (Une tolérance est accordée pour les rééducations liées au domaine scolaire).

Site internet école

L'école dispose d'un site internet : <https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/06308311>. Pensez à le consulter régulièrement.

Calendrier scolaire 2025 / 2026

Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre
Vacances de Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre au matin
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier 2026 au matin
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février au lundi 23 février au matin
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril au lundi 20 avril au matin
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet après la classe

NB : Il n'y aura pas classe le **vendredi 15 mai 2026 (point de l'ascension)**.